

À propos de l'ouvrage  
de Robert CASTEL :

# "Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat" (\*)

**M**arie Thérèse JOIN LAMBERT et Mireille ELBAUM ont lu "Les métamorphoses de la question sociale" avec un égal plaisir (\*\*). Elles rendent compte ici de leurs découvertes sur l'histoire de la question sociale, dont les "métamorphoses" sont l'expression des contradictions, des transformations de la société elle-même. De cette histoire, dont certains thèmes sont familiers parce que toujours d'actualité, elles attendent beaucoup : la compréhension des politiques sociales d'aujourd'hui et de leurs échecs, et sont parfois déçues. Robert CASTEL leur répond, point par point. La fresque sociale qu'il a peinte éclaire sans nul doute le présent. Les solutions sont cependant encore à construire, collectivement, et l'ouvrage de Robert CASTEL ne peut que stimuler l'imagination.

## Le thème développé dans l'ouvrage (1) :

Il a fallu des siècles de sacrifices, de souffrances et d'exercice continu de la contrainte pour fixer le travailleur à la tâche, puis pour l'y maintenir en lui associant un large éventail de protections qui définissent un statut constitutif de l'identité sociale. Mais c'est au moment même où la "civilisation du travail", issue de ce processus séculaire, paraissait consolidée sous l'hégémonie du salariat et avec la garantie de l'État social que l'édifice s'est fissuré, faisant ressurgir la vieille obsession populaire d'avoir à vivre "au jour la journée". Désormais l'avenir est marqué du seau de l'aléatoire.

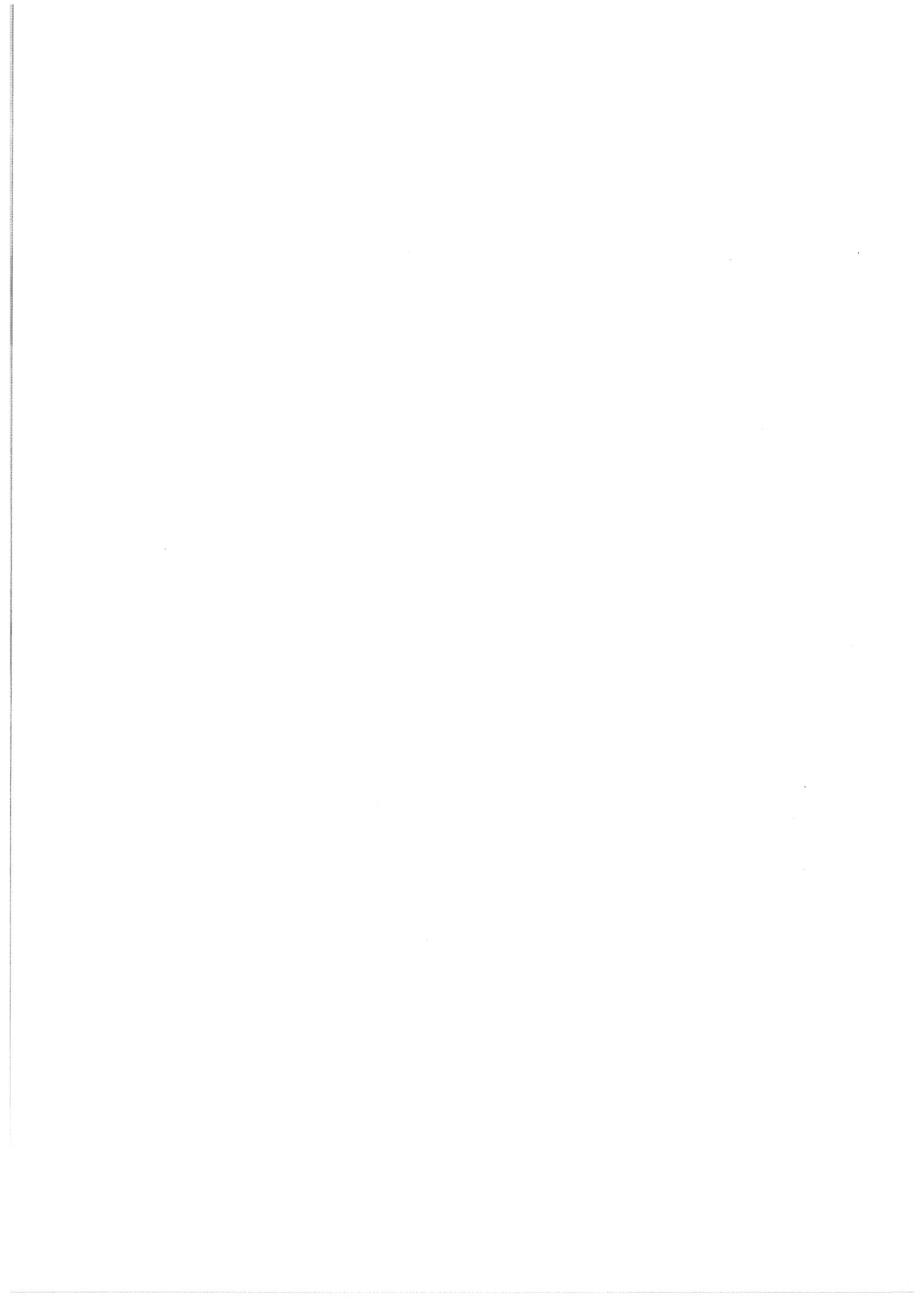
La question sociale, aujourd'hui, se pose à partir du foyer de la production et de la distribution des richesses, dans l'entreprise, à travers le règne sans partage du marché, et donc n'est pas, comme on le croit communément, celle de l'exclusion. Elle se traduit par l'érosion des protections et la vulnérabilisation des statuts...

L'onde de choc produite par l'effritement de la société salariale traverse toute la structure sociale et l'ébranle de part en part. Quelles sont alors les ressources mobilisables pour faire face à cette hémorragie et pour sauver les naufragés de la société salariale ?

(\*) Édition Fayard, "L'espace du politique", 1995.

(\*\*) Leurs contributions ont été exposées lors d'un débat tenu à la DARES le 21 mai 1996.

(1) Ce très bref résumé figure sur la couverture de l'ouvrage de R. CASTEL.



# Les enseignements de l'histoire pour les politiques sociales aujourd'hui

## À propos des "métamorphoses de la question sociale" de Robert CASTEL

par Marie Thérèse Join-Lambert (\*)

Robert CASTEL s'est, il y a déjà longtemps, intéressé à la psychanalyse. Il saurait donc expliquer mieux que quiconque ce mouvement qui nous porte aujourd'hui, en une période, sinon de dépression collective, du moins de grands ébranlements, à explorer notre histoire et à tenter d'assumer notre héritage.

Ce qu'il fait, à la perfection, au prix d'un considérable travail de dépouillement, d'analyse et d'approfondissement. Ce livre est à l'opposé d'un "essai", de ceux qui -à partir d'un matériau plus qu'approximatif de connaissances- assèment des positions tranchées, et d'ailleurs volatiles, qui nous étourdissent à force de ressasser et de synthétiser trop hâtivement dans des formules à l'emporte-pièces les données du "malaise français".

C'est un travail que je qualifierais de sociologie historique, dans la lignée des ouvrages de Henri HATZFELD sur les origines de la Sécurité Sociale en France (1), de François EWALD sur la naissance, avec la loi de 1898 sur les accidents du travail, de la société assurantielle (2), de Jacques DONZELOT sur la lente invention de la solidarité après l'échec de la proclamation du droit au travail en 1848... (3) Par rapport à ces travaux, Robert CASTEL se fait plus synthétique, il dévoile une plus grande partie du paysage, une vision panoramique, si l'on peut dire, de la question sociale. Avec une certaine audace, car à ne faire ni de l'histoire, ni de la sociologie,

(\*) Inspecteur Général des Affaires sociales. Professeur à l'IEP de Paris.

(1) Henri HATZFELD *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940* Presses Universitaires de Nancy, 1989. 1ère édition 1971, Librairie Armand Colin.

(2) François EWALD *L'État providence* Bernard Grasset 1986.

(3) Jacques DONZELOT *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques* Fayard 1984.

ni de la science politique classique, on peut s'attirer quelques inimitiés universitaires. Mais c'est ainsi : selon toutes les apparences, Robert CASTEL est de ceux qui suivent leur chemin propre...

Quelles sont donc les idées forces qui ressortent de ce recours à l'histoire ? En quoi éclaire-t-il notre situation présente et notre action ? C'est là que surgissent les interrogations. Car la grille de lecture du passé, si elle est éclairante -voire parfois fulgurante- ne suffit pas, hélas, à nous faire découvrir la "pierre philosophale". Mais la déception vient moins de cet inévitable constat lié à notre impatience -certainement coupable- à vouloir trouver toutes faites les orientations qui nous font actuellement défaut, que des analyses de la période présente de la "société salariale" et de la "nouvelle question sociale". Lorsqu'en effet l'auteur passe à l'analyse du contemporain, "la magie n'opère plus", et notre connaissance des événements relativement proches nous conduit à y trouver matière à discussion et à critiques.

Mais n'anticipons pas et surtout ne privons pas le lecteur des inestimables apports de cet ouvrage.

## Un incomparable récit

"Chronique du salariat", "odyssée", "roman", "divertissement", pourrait-on dire si cette histoire n'était par moments si triste, en tous cas un livre qu'on lit et relit avec intérêt et plaisir. Car il est un talent que Robert CASTEL possède incontestablement, c'est celui de conteur. Du conteur il a le vocabulaire, un vocabulaire choisi parfois pour nous dépayser (au point que l'on doit parfois recourir au dictionnaire sans toujours de succès : les "analogons", les "peréquists"...), qui reflète en tout cas le mouvement profond de sa pensée : nous allons ainsi

de postures en turbulences, déconnexion, déconversion, désaffiliation, métamorphoses... nous y reviendrons.

Du conteur, il a l'inépuisable affection pour son sujet premier : les pauvres hères, les paumés de la terre, ceux que la société considère comme "anormaux", les affligés de quelque sorte que ce soit, les vagabonds condamnés par le mouvement de l'histoire... Il sait ménager notre intérêt et notre attention. C'est ainsi que nous lisons avec passion le sort des "*pauvres honteux et des mendiants valides*" au XIV<sup>ème</sup> siècle, que nous découvrons les formes de mobilité anciennes et nouvelles, les rôdeurs et les inquiétantes présences dans un espace où subsistaient de vastes zones désertes, landes et forêts.

C'est ainsi que nous tremblons au rappel de la répression féroce qui a été menée dans le passé contre les vagabonds, ces "inutiles au monde", exclus de partout et condamnés à l'errance dans une société où la qualité de la personne dépendait de l'appartenance à un statut. Qualifiés d'"*insectes voraces, de troupes ennemies, d'êtres malfaisants*", soumis du XIV<sup>ème</sup> siècle à la fin de l'Ancien Régime au travail forcé, à la déportation, au bannissement et même à l'exécution capitale.

C'est ainsi que nous sourions, plus loin, au rappel pittoresque des premières appellations de métiers salariés, aujourd'hui pour la plupart évanouies : "*commis et garçons des services administratifs, clerks de la basoche, courtauds de boutique...*" et aussi "*crocheteurs, portefaix, porteurs d'eau, transporteurs de marchandise, gagne-deniers*", ces derniers le plus souvent qualifiés de "*populace*", de "*canaille*". Et nous prenons un évident plaisir à des citations choisies avec jubilation par l'auteur, pour nous rappeler la bêtise de certains, ou la myopie surprenante d'esprits pourtant éclairés. Ainsi sort de l'anonymat pour son plus grand malheur un dénommé COPEAU qui a inventé le terme de "*classe jouissante*" : "*Si toute jouissance sociale est fondée sur le travail, il est indispensable, pour l'intérêt de la classe jouissante, de veiller à la conservation de la classe laborieuse...*". Ainsi apprend-t-on que le grand TOCQUEVILLE, à demi pardonné, lui, par Robert CASTEL, a écrit ces lignes étonnantes : "*Je suis profondément convaincu que tout système régulier, permanent, administratif, dont le but sera de pourvoir aux besoins des pauvres, fera naître plus de misère qu'il n'en peut guérir, dépravera la population...tarira les sources de l'épargne, arrêtera l'accumulation des capitaux...*". etc, n'en rajoutons plus...

## **U**n travail sur la question sociale dans l'histoire, qui redresse certaines erreurs de perspective

Ce livre n'est pas qu'un "récit". Le travail effectué sur la question sociale dans l'histoire permet de fructueuses mises au point. Parmi les exemples

intéressants de ces réajustements de perspectives, on trouve la critique de la "*légende évangélique*". Robert CASTEL conteste en effet la construction très répandue selon laquelle la laïcisation de l'assistance aurait fait succéder une "*posture suspicieuse et comptable*" à l'accueil généreux inspiré par la charité chrétienne, dans des passages fortement documentés sur l'ambivalence qui habite la représentation chrétienne de la charité.

Autres développements dignes d'intérêt, ceux qui ont trait au paternalisme : Robert CASTEL décrit sans complaisance la conception morale du social, ce qu'il appelle l'économie sociale (à propos de laquelle il rappelle avec humour une définition de l'époque : "*l'économie sociale est une économie politique attendrie*"), qualifiée de "*social un peu louche*"; conception qui ne se soucie du social qu'au sens de la définition du LITTRÉ citée par l'auteur : "*par opposition à politique, ensemble de pratiques visant à atténuer le déficit matériel et moral des masses populaires*". Grande est la sévérité de l'auteur pour cette manière de traiter les problèmes sociaux qui consiste à "*travailler sur la misère, tenter d'apporter des correctifs aux contre-finalités les plus inhumaines de l'organisation de la société mais sans toucher à sa structure*".

Mais le plus remarquable de l'ouvrage réside dans la contestation de la place excessive donnée par certains auteurs (ROSANVALLON, EWALD) à la "*révolution de la technique assurantielle*", au détriment de la véritable révolution qui a consisté dans la mutation de la propriété elle-même. Tel est l'objet de l'excellent chapitre intitulé "La propriété sociale", où l'auteur nous démontre que "*l'opposition propriétaires/non propriétaires qui a structuré tous les débats sociaux au XIX<sup>ème</sup> siècle n'est pas abolie, mais redéfinie...*" et que s'"*est juxtaposée à la propriété privée un autre type de propriété, la propriété sociale qui fait qu'on peut rester en dehors de la propriété privée sans être en manque de sécurité*". Ainsi, reprenant et complétant considérablement les premières intuitions fondatrices d'Henri HATZFELD, Robert CASTEL montre magistralement comment, avec la société salariale s'est accompli un immense transfert de propriété par la médiation du travail et sous l'égide de l'État. Ce constat éveille en nous beaucoup de résonances.

## **U**ne construction de sociologie historique

Au delà du "récit" et des lumières nouvelles apportées sur certaines périodes de l'histoire du salariat, l'ouvrage est aussi une construction de sociologie historique. Elle est fondée sur une analyse dynamique : Robert CASTEL montre en effet comment se sont partagées selon les époques quatre zones qu'il délimite de la façon suivante : l'"*intégration*", la "*précarité*", l'"*assistance*", la

"*désaffiliation*". En attachant une extrême importance aux mouvements, et notamment à ceux qui sont prémonitoires de changements fondamentaux (d'où l'importance dans sa langue des termes déconnexions, déconversions, turbulences...), il décrit les transformations qui ont affecté ces zones au cours des siècles. C'est ainsi que s'éclaire le titre de l'ouvrage : "Les métamorphoses de la question sociale" : quels que soient les immenses changements qui affectent ces zones, la question sociale se réagence au cours de perpétuelles transformations ; elle est à la fois la même et, à la fois une autre, et nous héritons en quelque sorte de ces transformations, qui sont vivantes au présent.

L'histoire contient à cet égard un enseignement majeur : les modifications qui semblent n'affecter que la périphérie, la zone de "*précarité*" ou celle de "*désaffiliation*" (appelée à tort selon lui "*exclusion*"), sont en fait des transformations fondamentales qui concernent le cœur même de notre société. C'est pourquoi il faut attacher tant d'importance aux signes avant-coureurs qui se produisent apparemment aux marges, car ils sont annonciateurs des failles qui se préparent au cœur même des processus d'intégration.

C'est la raison pour laquelle cette analyse dynamique a changé en chemin de cible. Le travail de Robert CASTEL était à l'origine centré sur son sujet de prédilection : la pauvreté, les "*individus en situation de flottaison*", ces "*silhouettes incertaines aux marges du travail*". Il s'est relié ensuite comme une évidence au travail, ou à l'absence de travail, support privilégié de la structure sociale. C'est ainsi que ce qui devait être la chronique de la désaffiliation est devenue la chronique du salariat. Le salariat, anciennement la condition la plus indigne, devenu matrice de base de la société moderne.

## Les politiques sociales aujourd'hui

Compte tenu de la grande richesse de ce livre, d'où vient la déception qui nous saisit à la lecture des derniers chapitres et notamment ceux intitulés "La société salariale" et "La nouvelle question sociale" ?

Disons d'abord que l'insatisfaction provient de façon générale de ce que les commentaires qui sont consacrés à la situation présente et surtout les scénarios du futur apportent bien moins pour l'action que les analyses historiques précédemment rappelées. Est-ce illusion ? L'histoire telle que relatée et reconstruite par l'ouvrage éclaire nos incertitudes présentes : par le rappel de ses lenteurs, de ses piétinements, en même temps que de son cours violent, par le temps qu'ont mis les hommes des siècles passés pour trouver des solutions qui heurtaient complètement leurs cadres de

pensée, par l'ampleur du travail d'observation et de reconstruction intellectuelle qui a été nécessaire pour déterminer des lignes utiles d'action, par le rôle qu'ont joué les mouvements sociaux et politiques... En contrepoint, l'analyse menée de la société salariale dans l'ouvrage de Robert CASTEL ne nous apprend pas beaucoup que nous ne sachions déjà par les travaux publiés ou en cours. L'ouvrage perd alors sa puissance explicative, ou du moins évocatrice.

Mais ce qui me frappe le plus, c'est combien les développements concernant les politiques sociales aujourd'hui apparaissent dans ces pages souvent partiels ou peu pertinents, c'est-à-dire passant à côté de problèmes cruciaux pour l'avenir.

Partielle est la vision des politiques œuvrant aujourd'hui dans le domaine de l'assistance : indemnisation du chômage, revenu minimum d'insertion entre autres. Quelques très brefs passages -dont certains en note- sont consacrés par Robert CASTEL à l'indemnisation du chômage, essentiellement pour déplorer la création en 1982 d'une allocation d'assistance. Mais celle-ci a toujours existé... en tout cas depuis 1914 et bien avant la création en 1958 de l'assurance chômage. Ce qui a été opéré en 1982 et 1984, c'est la déconnexion des deux indemnisations -d'assurance et d'assistance- que la réforme heureuse de 1979 avait réunies. Pourquoi s'attacher à ce qui peut paraître un détail ? Mais c'est qu'aujourd'hui, après vingt années de développement d'un chômage de masse, la définition du chômeur et plus particulièrement du chômage indemnisé constitue sans doute un point central pour l'évolution des dispositifs de protection. Quelle sorte d'inactivité et de recherche d'emploi doit être respectivement prise en charge par l'assurance "chômage", par l'assistance, et par le revenu minimum d'insertion ? Ce n'est pas un détail dans un ouvrage qui décrit les évolutions du salariat, le développement de la précarité, l'affaiblissement de la structuration par le travail.

En fait, notre système d'indemnisation du chômage a été complètement "désarticulé" par les réformes successives et non coordonnées entre elles de l'assurance et de l'assistance chômage au point de se trouver en décalage complet par rapport aux transformations du marché du travail. La couverture du risque est faible ou inexistante pour ceux qui passent par une succession d'emplois précaires, et pour les jeunes en général depuis la suppression de l'allocation d'insertion. De plus, l'articulation est mauvaise entre le dispositif d'assurance et celui d'assistance : le système d'assistance chômage se rapproche de l'assurance en ce sens qu'il exige une durée d'affiliation très longue. Ainsi, toute personne ayant épuisé ses droits à l'assurance chômage, qui ont été progressivement réduits dans leur durée au cours du temps, doit, à défaut d'avoir travaillé suffisamment longtemps dans le passé, demander le bénéfice du RMI. Les

évolutions du dispositif d'indemnisation du chômage sont d'ailleurs pour une grande part à l'origine de l'accroissement du nombre de bénéficiaires du RMI. Et la réforme de l'indemnisation du chômage, en lien avec celle du RMI, constitue sans doute un levier de politiques sociales plus attentives aux évolutions présentes.

Mais ce n'est pas le seul aspect ignoré ou traité à notre sens trop rapidement à propos de la situation actuelle. Parlons justement du revenu minimum d'insertion. Le RMI est traité essentiellement par Robert CASTEL sous l'angle de l'insertion. Mais le RMI est d'abord une prestation. Les travaux publiés aujourd'hui passent sous silence cet aspect tout à fait fondamental qui a tout de même été premier dans la réforme (4). Et si la France a été le premier pays à créer un revenu minimum associé à l'insertion, c'est parce qu'a ressurgi, à l'occasion de la création de la prestation, l'idée de "contrepartie" (type travail d'intérêt général) et que les travaux de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de Jean-Michel BELORGEY, ont permis d'y substituer la notion de contrat d'insertion.

Ce progrès conceptuel majeur, salué par Robert CASTEL, qui contrevenait "à un moralisme collectif, profondément enraciné dans la vieille méfiance à l'égard des pauvres valides, dans la peur ancestrale d'encourager la paresse" (5) a introduit une ambiguïté : une formule intermédiaire a été créée entre une prestation inconditionnelle et une prestation sous condition de travail et elle n'est pas facile à gérer. La pratique n'a d'ailleurs fait qu'accentuer l'ambiguïté de départ. Mais l'attention portée aux problèmes de l'insertion ne doit pas faire oublier la prestation RMI et sa place dans l'ensemble du dispositif de protection et de lutte contre la pauvreté. Car un des problèmes importants pour l'avenir, c'est que le RMI est venu s'inscrire dans un dispositif complexe, sans aucunement en modifier la construction. Il ne pourra rester longtemps "au milieu du gué", sans une refonte de l'ensemble du dispositif de protection sociale, avec une réarticulation des niveaux dont il serait un premier filet d'ensemble. Aucune allusion à cette question dans l'ouvrage de Robert CASTEL.

De façon plus générale, Robert CASTEL décrit aujourd'hui les politiques sociales plus tournées vers l'"insertion" que l'"intégration". Outre la

---

(4) Le principe de création du revenu minimum avait été inscrit dans le programme présidentiel de la gauche, dans la "Lettre à tous les Français", dans les termes suivants : "Je demanderai donc au prochain gouvernement qu'un revenu minimum soit attribué aux victimes de la nouvelle pauvreté. Peu importe le nom qui lui sera donné, revenu minimum d'insertion ou revenu minimum garanti... L'important est qu'un moyen de vivre, ou plutôt de survivre, soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien..."

(5) La citation est de Jean-Michel BELORGEY.

gêne que peut provoquer ce vocabulaire, qui a fait l'objet d'analyses particulièrement approfondies dans le cas des politiques concernant les étrangers et immigrés (6) alors que l'auteur reprend ces termes sans en avoir fait une critique attentive, on ne voit pas que cette distinction soit très éclairante pour comprendre l'évolution des politiques sociales. C'est plutôt la distinction entre politiques sociales spécifiques et politiques structurantes qui permet de comprendre le mieux les impasses des politiques sociales aujourd'hui. Si les leviers de base ne sont pas réorientés, les politiques sociales au sens classique deviennent inopérantes. Qu'est la lutte contre le chômage si les politiques de l'emploi ne sont pas aussi économiques (taux d'intérêt, monnaie européenne, politique budgétaire...) ? Qu'est la politique du logement si elle ne concerne que le logement social et ignore le prix des terrains en centre ville ? Que signifie une politique de formation professionnelle et de prévention du licenciement si les méthodes pédagogiques que des précurseurs comme Bertrand SCHWARTZ tentent de promouvoir, la recherche de l'égalité des chances ne se développent pas suffisamment dans la formation initiale, si aucune passerelle ne permet de redonner en cours de vie active une réelle seconde chance ?

De ces divers points de vue, l'idée même de Robert CASTEL de développer des scénarios du futur sans référence à l'économie, ni à la démographie d'ailleurs, est une mauvaise idée, à mon sens. D'autant que, dans ces scénarios qui ont perdu le charme des précédents récits, le cercle de pays européens qui existait dans le livre à certaines périodes de l'histoire, s'est ici refermé sur le seul hexagone, et que le monde, lui, est totalement absent...

Alors la tentation est grande de rester sur les bribes de vérité, les flashes qui nous ont frappé tout au long des quelques quatre cent premières pages, même si aucune certitude ne s'en dégage. Quelles évolutions nous attendent face à la redistribution des richesses et des statuts qui se profilent, dans une société où se développe une classe internationale de rentiers, où l'évolution des taux d'intérêt revalorise en permanence le capital possédé ? Quels nouveaux modes de protection, quel type de transfert de propriété, de sécurité réaliser ?

Ce qui frappe en dernière analyse, c'est l'ampleur du travail intellectuel qui nous reste à opérer en dépit des travaux fondamentaux qui sont sortis ces derniers temps, dont le livre de Robert CASTEL. Car si comme conclut ce dernier, c'est l'État qui doit "commander la manœuvre et éviter le naufrage", il nous faut un investissement considérable sur les voies et moyens, qui ne se contente pas d'approximations sur les politiques sociales, objet de connaissance aujourd'hui trop négligé...

---

(6) Cf les travaux du Haut Conseil à l'Intégration, notamment "Pour un modèle français d'intégration", La Documentation française, Paris, 1991.

# Quelques interrogations d'une lectrice d'aujourd'hui

## À propos des "métamorphoses de la question sociale" de Robert CASTEL

par Mireille Elbaum (\*)

La fresque que trace Robert CASTEL de l'histoire de la question sociale est un texte d'érudition, mais aussi un texte de passion. L'ampleur de la perspective, l'humour critique illustrant à chaque période les propos des contemporains, et surtout la vision et la conviction qui conduisent l'auteur à une véritable ré-interprétation de l'histoire sociale ne peuvent laisser indifférent.

Un lecteur contemporain (en fait, une lectrice) non spécialiste de l'histoire ne peut qu'être impressionnée et reconnaissante à l'auteur pour la lumière que son « défrichage », ou mieux, son « décryptage » du passé projette sur bien des aspects de la situation sociale en cette fin de vingtième siècle, mais aussi sur les catégories mentales dont nous nous servons pour l'appréhender.

Cependant, emportée par son souffle, la fresque de Robert CASTEL peut aussi donner le sentiment, lorsqu'elle traite de la période actuelle (la « nouvelle question sociale »), d'une analyse devenue quelque peu réductrice ou du moins fragmentaire. En tout cas, l'engagement de l'auteur mérite que l'on n'en reste pas à l'admiration, et que l'on esquisse sur ce point, face à lui, des éléments de contestation et de débat.

(\*) DARES

### Un appel à la réflexion sur notre façon de « voir le social » aujourd'hui

L'analyse historique de Robert CASTEL ouvre, me semble-t-il, au moins quatre pistes de réflexion sur nos problèmes sociaux contemporains, et surtout sur la façon que nous avons de les voir et de les aborder.

### Le malaise de nos sociétés vis-à-vis de la pauvreté et du non travail

Robert CASTEL montre de façon très percutante comment, au Moyen Âge et surtout à partir du milieu du quatorzième siècle, s'est érigée et institutionnalisée la distinction entre des « *secourus légitimes* », dont l'incapacité au travail devait être socialement reconnue pour bénéficier de l'assistance de la communauté, et des « *vagabonds* », qui, pris entre l'injonction de travailler et l'incapacité de le faire, n'avaient d'autre perspective que le bannissement, l'enfermement ou le travail forcé.

Sans doute n'en sommes nous plus là, et le RMI s'est-il clairement voulu comme un droit universel et (quasi) inconditionnel à ressources pour toutes

les personnes en situation de pauvreté. Mais ce rappel du passé conduit à réfléchir sur le malaise persistant de la société et des gouvernants vis-à-vis des problèmes de pauvreté, et à s'interroger sur les critiques récurrentes auxquelles sont en butte « *ceux qui vivent des prestations sociales* », que certains continuent d'ailleurs à vouloir assortir de « contreparties de travail » obligatoires. Il est clair en effet que ce malaise a des origines plus profondes que la simple gêne de sociétés riches et modernes devant un phénomène résiduel inacceptable, et qu'il se réfère aux distinctions séculaires que nos sociétés ont tenté depuis très longtemps de construire entre les « bons » et les « mauvais » pauvres, ou entre ceux qui peuvent ou non « objectivement » travailler, comme s'il existait en la matière d'autre « objectivité » que celle de la contrainte économique et de la qualification sociale.

### **La myopie des débats politiques face aux grandes transformations**

Un intérêt majeur du livre de Robert CASTEL est de retracer de façon très vivante, à l'aide de citations qui nous font souvent sourire, la façon dont les contemporains ont vu et débattu des transformations de l'environnement économique auxquelles ils étaient confrontés.

Il souligne ainsi que chez les libéraux du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'affirmation du libre accès au travail, reconnu comme source de la richesse sociale, excluait dans leur esprit toute difficulté à concrétiser le droit effectif au travail, auquel « l'utopie du capitalisme » devait implicitement pourvoir. Suite à la révolution industrielle, la découverte du paupérisme et des retombées de la modernisation sur le prolétariat industriel est alors apparue aux élites dirigeantes comme une « *immense déception* », les conduisant à des actions inspirées de la philanthropie et du patronage. Mais, dans le même temps, certains ont continué à croire que la constitution de grandes unités de production industrielles n'était pas contradictoire avec la survie des industries rurales traditionnelles, et que leur coexistence pouvait être harmonieusement combinée. Cette myopie, qui peut révolter ou faire sourire, s'est répétée à plusieurs reprises : les problèmes sociaux sont apparus périodiquement comme un « résidu » chèrement payé aux évolutions du système économique, et ont nécessité, pour être pris en compte, des changements de rapports de force, auxquels l'État s'est trouvé de plus en plus associé.

Cela donne en tout cas à réfléchir, car il n'y a guère de raison que nous ne soyons pas sujets au même type de myopie lorsque nous considérons les conséquences des transformations actuelles de l'économie mondiale. Que vaut en particulier l'idée que nous pourrions défendre un « modèle social européen », et trouver des régulations préservant le rôle des travailleurs non qualifiés dans

nos systèmes productifs ? Ne sommes nous pas en train de sous-estimer les conséquences sociales des transformations à l'œuvre, dont nous découvrirons ensuite « le coût social », comme le fond d'une boîte de Pandore ?

### **L'État, entre le « libéralisme » et la « sociale »**

Robert CASTEL interprète l'échec de la Révolution de 1848 comme le déclin de l'idée de droit au travail portée par le mouvement ouvrier, au profit du développement, à partir de 1880, d'un « *droit du travail* » et de « *propriétés de transfert* », que l'État a certes imposés face à « *l'acharnement de l'objection libérale* », mais qui sont aussi venus nier la notion d'autonomie ouvrière. Et son interprétation de la « société salariale » devenue dominante après 1945 va dans le même sens, la classe ouvrière et le mouvement ouvrier s'étant trouvés « *destitués de leur position de fer de lance* » par le mode de régulation de la condition salariale dont l'État s'est fait le garant. Ces interprétations peuvent bien sûr être contestées, mais elles sont aussi à garder en mémoire lorsqu'aujourd'hui l'État, confronté à l'effritement de ses propres capacités d'intervention, en appelle à des corps intermédiaires et à un mouvement syndical puissant et autonome.

### **Les « catégories marginales » d'une société sont au cœur de son fonctionnement**

La constitution des « *catégories marginales* » d'une société et leur « *traitement* » reflètent le cœur même de sa logique et de son fonctionnement. Cette conviction est centrale dans la thèse de Robert CASTEL, et elle est abondamment démontrée, qu'il s'agisse des vagabonds « *de la société cadastrée* » ou du paupérisme ouvrier du dix-neuvième siècle. C'est ainsi que l'ouvrage, pensé d'abord comme histoire des pauvres, s'est transformé en « *chronique du salariat* ». Cette idée est très forte, et se traduit dans les mots mêmes que chaque société utilise pour baptiser ceux qui n'y sont pas intégrés : « *underclass* » en Amérique du Nord, « *marginalidad* » en Amérique latine, « *exclusion* » dans la France contemporaine (1). Et elle conduit logiquement à mettre en question ce concept « *d'exclusion* », qui a tendance à polariser, d'aucuns diraient à écraser, le débat social actuel.

(1) Didier FASSIN, « Exclusion, underclass, marginidad, figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *revue française de sociologie*, janvier-mars 1996, XXXVII-1.

Dans les années 1980, la prise de conscience de « nouvelles formes de pauvreté » a en effet abouti à une utilisation de plus en plus large de la notion « d'exclusion », venue se substituer à la question sociale des inégalités qui dominait le débat antérieur. Concept « fourre-tout », elle a conforté l'idée que la politique de réduction des inégalités économiques, et que la situation des exclus appellait un « traitement spécifique », dissociable du fonctionnement d'ensemble de la société. La « lutte contre l'exclusion » s'est donc largement constituée comme une politique à part, à forte tonalité de réparation sociale, qui renonçait de fait à intervenir sur le fonctionnement d'ensemble du système économique et sur les processus de modernisation ou de sélection à l'œuvre dans les situations concrètes de travail.

Or, que ce soit en matière de logement, d'échec scolaire ou d'emploi, ces politiques sont souvent aujourd'hui confrontées à des difficultés et à des impasses, dont les réflexions de Robert CASTEL nous aident à mieux comprendre les causes.

## **L**es « surnuméraires » et la « précarité » : des notions trop réductrices

L'ouvrage de Robert CASTEL livre également, dans sa dernière partie, une interprétation de la « nouvelle question sociale », qu'il analyse comme un « effritement de la condition salariale », marqué par la « réapparition d'un profil de travailleurs sans travail, surnuméraires et inutiles au monde », et par un large mouvement de précarisation qui, au delà des situations périphériques, aboutirait à la « déstabilisation des stables », et à la remontée d'une « vulnérabilité de masse ». Cette approche, volontairement globale, montre combien c'est le contrat social dans son ensemble qui s'est trouvé remis en cause par la rupture des rythmes de croissance antérieurs, et elle permet de lier les questions d'emploi et celles des statuts du travail et d'activité, qui ne peuvent plus guère être dissociées. Mais l'on peut aussi penser que, emportée par son élan, la thèse devient ici trop réductrice, assimilant un ensemble de situations sous une clé de lecture unique qui mérite à tout le moins d'être discutée. Cette discussion concerne à mon sens au moins deux points, touchant les concepts de « surnuméraires » et de « précarité ».

### **Des « surnuméraires » ...**

Peut-on en premier lieu caractériser la situation actuelle par l'apparition de « surnuméraires » en situation de « désaffiliation », avec une homologie aux vagabonds des sociétés antérieures à la révo-

lution industrielle ? L'idée de « désaffiliation » que développe Robert CASTEL a pour intérêt de montrer la relation étroite qui existe entre accès au travail salarié et intégration sociale, mais aussi de considérer cette intégration dans sa globalité, à travers l'ensemble des liens qui existent entre l'individu et la société. C'est la raison même qui fait que l'on ne peut assimiler simplement ceux qui sont aujourd'hui « surnuméraires » du point de vue du système productif à des désaffiliés sociaux. Entre ces situations il y a en effet place d'une part pour des stratégies individuelles (2), d'autre part pour une qualification juridique et sociale des situations de non-travail, qui est devenue une fonction importante de l'État social et qui a un impact déterminant sur la position qu'occupent les personnes à leurs yeux et aux yeux des autres.

Ainsi, les « préretraités » sont bien des « surnuméraires », relégués hors du système productif, mais de par le statut que l'État et les partenaires sociaux leur ont reconnu, l'on ne peut guère parler pour eux de précarité financière ni de désinsertion sociale. Il en est de même pour les étudiants qui prolongent leurs études, même de façon peu utile, alors que les stages et les petits boulots ont, en dehors de ce cadre, une connotation « d'anti-chambre de l'emploi » plus déstabilisante. La « catégorisation » des statuts juridiques est donc devenue un enjeu en tant que tel pour le positionnement social des personnes, à côté même de l'exercice d'un travail rémunéré dont Robert CASTEL a globalement raison de dire qu'il reste l'élément essentiel « d'affiliation ».

### **... à la précarité**

Pour Robert CASTEL, les bouleversements qu'a connus la société salariale depuis une vingtaine d'années peuvent en grande partie être résumés par les idées de « précarisation » ou de « précarité ». Mobilisant à l'appui de sa thèse des données d'origine diverse, il fait de cette notion l'élément central de son analyse, lui imputant l'apparition d'une nouvelle « vulnérabilité de masse ». On ne peut bien sûr contester que la « rétractation » du modèle du contrat à durée indéterminée à temps plein est un phénomène majeur, en particulier pour les jeunes, dont l'accès à l'emploi par le biais de stages, d'emplois temporaires ou de temps partiel est, de fait, devenue une « nouvelle norme ».

Cependant, on peut ressentir un certain malaise à voir la notion de « précarité » remplacer celle « d'exclusion », que l'auteur critique à juste titre, comme clé de lecture quasi unique de la question

(2) Voir par exemple Dominique SCHNAPPER, *L'épreuve du chômage*, Gallimard, collection « Idées », Paris, 1981.

sociale actuelle. Et ceci peut d'autant plus se discuter, que l'argumentation se réfère sans distinction d'une part à un ensemble de statuts juridiques différents, qui correspondent chacun à des formes spécifiques de mobilisation de la main-d'œuvre, et d'autre part à des « situations précaires », vues cette fois du point de vue des conditions de vie des personnes. Or, si l'on veut échapper au schématisme, il faut aller plus loin que la simple assimilation entre contrats à court terme et fragilisation sociale, en examinant les liens qui existent entre les cheminements personnels des individus et les statuts juridiques qu'ils occupent. Un jeune diplômé pré-embouché en contrat à durée déterminée apparaît par exemple en bien meilleure position qu'un salarié de 45 ans en contrat à durée indéterminée dans une entreprise qui risque de procéder à des licenciements.

Les premières conclusions des travaux engagés par la Mission Recherche et Expérimentation (MIRE) sur le thème de la précarité semblent à cet égard devoir être retenues. Elles indiquent par exemple que : « *Les relations entre transformations des formes d'emploi et modes d'intégration sociale relèvent d'un ensemble d'interactions complexes qui font place aux stratégies individuelles* », et que « *Les termes de précarité et de précarisation des formes de vie sont des concepts incertains qui recouvrent une multiplicité de situations et d'expériences et ne prennent sens que référés à des trajectoires particulières* » (3).

Enfin, d'autres transformations sont à l'œuvre dans notre système d'emploi, que le concept de précarité prend mal ou pas en compte, et dont il est indispensable de tenir compte dans l'analyse : montée des emplois tertiaires et de l'activité féminine, concentration de l'activité aux âges intermédiaires, effondrement du nombre des ouvriers non qualifiés au profit des professions intermédiaires et de l'encadrement, place croissante de petites unités y compris dans le secteur industriel (4).

Ce sont donc des mouvements importants et multiformes qu'il faut comprendre et interpréter, pour avoir une vision pertinente des bouleversements qui affectent « la société salariale ».

(3) MIRE, *Identités, santé, insertion sociale et nouvelles formes d'emploi et de travail, Synthèse et compte-rendu des travaux d'un groupe de travail*, Ministère du travail et des affaires sociales, Paris, 1995, pages 20 et 48.

(4) Olivier MARCHAND, « La population salariée connaît de fortes transformations », in : *Évolution du rapport salarial 1984-1994*, Dossiers de la DARES, n° 1, 1996.

## Quelle action de l'État, pour éviter « l'effritement complet de la société salariale » ?

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec la nécessité d'une telle intervention, que Robert CASTEL appelle de ses vœux en conclusion, elle a une pluralité d'objectifs possibles et des difficultés que l'ouvrage laisse entièrement dans l'ombre. S'agit-il ainsi de préserver l'État social fondé sur un modèle essentiellement assurantiel ou d'essayer de rechercher, en s'inspirant par exemple de l'expérience scandinave, des modalités de redistribution plus égalitaires et solidaires (5) ? En matière de statuts d'activité, comment sortir de la parcellisation à laquelle les politiques de « discrimination positive » ont contribué ? Peut-on préserver le modèle salarial sans aller plus loin dans l'introduction d'une dimension « collective » dans le contrat de travail, en y incluant par exemple les périodes de formation et de non activité ? Comment le statut du secteur public et de ses salariés s'intègre-t-il à ces réflexions, alors qu'il est ignoré par les analyses de Robert CASTEL sur la « société salariale », mais qu'il est au cœur d'un certain nombre des transformations actuelles ?

Quels sont enfin les modes d'intervention et les forces sociales sur lesquels l'État social peut aujourd'hui s'appuyer pour asseoir sa légitimité ? Robert CASTEL cite à cet égard la célèbre interrogation d'HABERMAS : « *Est-il possible de produire de nouvelles formes de vie avec des moyens juridico-bureaucratiques ?* » (6), mais il ne revient guère sur les moyens de recréer des enjeux d'appropriation collective autour de l'État social, ni sur les difficultés de l'« interaction » entre des sphères étatiques fragmentées et des intérêts sociaux eux-mêmes divisés (7), dans un contexte où la position des organisations syndicales de travailleurs apparaît durablement affaiblie.

La conclusion de Robert Castel laisse donc paradoxalement un peu « sur sa faim », mais c'est aussi parce que l'on a envie, après avoir lu son ouvrage, de prolonger avec lui contact et discussion.

(5) François-Xavier MERRIEN, « État-providence et lutte contre l'exclusion », in : *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge PAUGAM, Éditions la Découverte, Paris, 1996.

(6) Jürgen HABERMAS, « La crise de l'État-providence » in : *Écrits politiques*, CERF, Paris, 1990.

(7) Voir notamment les travaux de Bruno JOBERT.

# La réponse de Robert CASTEL (\*)

Je veux d'abord remercier la DARES pour son invitation et Mesdames ELBAUM et JOIN-LAMBERT pour leurs commentaires. C'est pour moi à la fois un honneur et une épreuve d'être discuté dans ce cadre. Je suis en effet dans la position de quelqu'un qui est un peu autodidacte, un peu bricoleur, un peu généraliste sur ces questions de travail (il y a une dizaine d'années elles étaient complètement hors de mes préoccupations) et qui se retrouve face à des spécialistes de haut niveau. Je suis donc tout à fait enclin à prendre au sérieux les remarques et critiques qui m'ont été adressées. Plutôt que de me défendre, je souhaite accompagner ces critiques de mon propre commentaire pour en préciser la portée.

## Une analyse sociologique de la construction du salariat en Europe

Mireille ELBAUM et Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT ont toutes deux souligné l'aspect de "récit", "chronique", "fresque", voire "roman" de ce livre. C'est effectivement le pari que je me suis efforcé de tenir car c'était, paradoxalement, la manière d'échapper à l'essayisme : non pas accumuler des données historiques ou contemporaines hétérogènes sur les facteurs de dissociation sociale, mais construire le récit cohérent d'une série de transformations. Le fil conducteur choisi est celui de la promotion - ou de "l'odyssée" - du salariat passé en quelques siècles des positions sociales parmi les plus indignes et les plus misérables aux situations parmi les plus reconnues et surtout les

plus assurées. Un tel parti-pris implique un choix d'indicateurs pertinents. Il s'agit moins d'indicateurs économiques de type richesse-pauvreté, que d'indicateurs de cohésion sociale. C'est ainsi que les notions qui fonctionnent à travers l'ensemble du livre et construisent son unité sont celles d'intégration, de vulnérabilité, de précarité, d'anomie, de désaffiliation, de déconversion etc., c'est à dire de catégories peu ou prou durkheimiennes. C'est pourquoi, aussi, même si la plus grande partie du matériel rassemblé est d'ordre historique, il s'agit en premier lieu d'un ouvrage de sociologie.

Mais un tel choix implique que l'on fasse l'impasse sur d'autres dimensions du problème qui pourraient être aussi pertinentes. La plus grave de ces lacunes est la quasi absence d'une argumentation proprement économique relevée par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT. J'en ai été conscient, mais je ne pouvais assumer ce problème, à la fois par incompetence et pour ne pas donner une dimension démesurée à mon entreprise. En fait, j'ai eu tendance à faire une sorte de crédit aux économistes de la régulation, et je cite d'ailleurs abondamment AGLIETTA, BENDER, BOYER, etc... Mais je suis tout à fait d'accord que cela ne peut tenir lieu d'une véritable prise en charge de ces questions d'un point de vue de spécialiste. Ma seule excuse est que je ne prétends pas tenir le discours sur la crise du salariat, ni même m'interroger sur ses "causes", mais plutôt en analyser les principaux effets en termes de cohésion-dissociation sociale.

L'insuffisance de la dimension comparative des analyses, également soulignée par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT relève d'une réponse - ou d'une non réponse - du même type. Au départ mon ambition était d'être plus comparatiste et je pense que la première partie, sur l'Europe "pré-industrielle", l'est assez largement. Mais avec le développement des États-nations, les spécificités géographiques se creusent. Il m'est vite apparu que ça aurait été là aussi un travail démesuré de vouloir analyser à

(\*) Sociologue, directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales.

parité le développement et les transformations des États sociaux en Europe depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, et mes analyses deviennent de plus en plus franco-françaises au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque contemporaine ce qui, je l'accorde, est fâcheux. Toutefois je pense que le modèle de la société salariale, tel qu'il est présenté, offre un cadre transnational d'analyse dont les différents pays d'Europe occidentale représentent autant de variables. Une véritable entreprise comparative devrait permettre d'approfondir l'articulation de ses diverses composantes dans les différents contextes nationaux. Mais elle reste largement à faire et exigerait pour être menée à bien un cadre plus large que celui d'un seul ouvrage (1).

## **L**a société salariale : protection croissante des relations de travail, puis dégradation

On peut également constater que mes deux interlocutrices, très élogieuses pour la construction historique de la problématique, s'accordent pour porter un jugement plus sévère sur les deux derniers chapitres qui concernent la période contemporaine. Si je voulais m'en défendre, je pourrais avancer qu'il s'agit aussi d'une conséquence des exigences de construction de ce type de fresque : les différentes "métamorphoses" de la question sociale doivent être traitées à parité, et il fallait donner presque autant d'importance à celle qui s'est produite au milieu du quatorzième siècle qu'à celle qui a commencé au début des années soixante-dix. Le lecteur contemporain risque ainsi d'être frustré de voir synthétiser en moins de cent pages une situation dont il connaît bien toute la complexité, tandis qu'il sera plus facilement séduit si on lui restitue la réalité vivante d'un passé qu'il croyait dépassé.

Une telle argumentation rencontre cependant vite ses limites car, poussée à bout, elle signifierait que le lecteur a d'autant plus de chances d'être convaincu par mes interprétations qu'il est plus ignorant de ce dont il est question... Plus profondément, il est vrai qu'il est plus difficile de diagnostiquer le présent de la question sociale que de reconstruire ses transformations passées, encore

(1) Si l'on caractérise la société salariale par l'association travail-protections qui s'est montée depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à travers le processus de transformation du travail en emplois à statuts, on voit bien qu'elle n'est pas un effet mécanique du développement économique. Ainsi les États-Unis ont sans doute été le pays le plus "économiquement développé", mais ils n'ont jamais été à proprement parler une société salariale. Par contre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne etc... représentent des variantes de société salariale dont il faut caractériser la spécificité à travers les formes du compromis social qui ont prévalu, les modes d'implication de l'État social, etc.

que les deux opérations s'inscrivent dans une même démarche. Mais pour le passé, le terrain est déblayé par le travail de sélection et de mise en ordre des données déjà opéré par les historiens. On peut discuter ces données historiques, confronter par exemple différentes interprétations possibles des événements de 1936, mais on n'a pas à construire les événements eux-mêmes. Par contre, on est obligé d'une certaine manière de construire le présent, de décider de ce qui est essentiel et de ce qu'il comporte d'accessoire. Par exemple l'attente du retour au plein emploi est-elle une hypothèse raisonnable aujourd'hui ? Sans doute l'était-elle encore au début de la "crise", dans les années soixante-dix, mais à partir de quand a-t-elle cessé de l'être ? Et est-il complètement certain qu'elle ait cessé de l'être, et si oui, à partir de quels critères pouvons-nous l'affirmer ?

Pour tenter de répondre à ce type de questions, j'ai proposé une approche qui tient en un usage comparatif de l'histoire. En règle générale, la méthode comparative procède par comparaisons de situations géographiquement délimitées - comparer l'état de la protection sociale en France et en Allemagne par exemple.

Mais on peut tout aussi légitimement, me semble-t-il, comparer des configurations historiques décalées dans le temps. Par exemple, un des diagnostics que l'on peut porter sur la situation actuelle - nous y reviendrons - est l'accroissement de la précarité des relations de travail repérable, entre autres, à la multiplication des contrats atypiques d'emplois. Cette situation évoque le marché du travail du dix-neuvième siècle où la précarité était la règle, l'ouvrier "prenant son compte" avec autant de facilité que l'employeur "le congédie". Mais elle l'évoque seulement : la précarité d'avant les protections est toute différente de la précarité encore entourée et traversée de protections que nous connaissons aujourd'hui. Ce que la mise en perspective historique du présent doit produire, c'est le différentiel de nouveauté qu'il comporte : précarité nouvelle, qui renvoie à l'ancienne précarité, mais se mesure à la dégradation des protections qui avaient été acquises entre temps. La précarité avait été progressivement jugulée par la transformation du travail en emplois protégés qui paraît s'imposer jusqu'au début des années soixante-dix. Elle fait retour lorsque ce processus de régulation collective des situations de travail se grippe et que, tendanciellement, la relation de travail se re-marchandise et se dé-juridicise à nouveau. La spécificité de la précarité actuelle prend ainsi son sens lorsqu'elle est inscrite dans la dynamique de collectivisation des relations de travail qui culmine lors du compromis social des années soixante-dix, avant de s'effriter. Elle est la résultante d'une promotion d'abord, d'une dégradation ensuite, et ne signifie qu'en fonction de cette double trajectoire, ou de ce double processus.

On conçoit que cette approche ne soit pas toujours facile à instrumentaliser dans le détail, et je

reconnais que sur certains points, pris par la logique de ma construction, je suis allé un peu vite. Je reconnais ainsi, comme le souligne Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, être resté trop allusif sur la question de l'indemnisation du chômage : l'enjeu est moins sans doute celui de rechercher un meilleur dosage entre contributions de type assurantiel et rétributions de type assistantiel que celui de maîtriser les transformations du marché du travail. Mais ce n'est qu'une fois le livre terminé que j'ai pris pleinement conscience de la nécessité d'un redéploiement du droit du travail pour contrôler le processus de précarisation à l'œuvre en amont du chômage. Faute de nouvelles régulations pour cadrer la flexibilité sauvage, on risque en effet d'en rester aux actuels bricolages, qu'il s'agisse des indemnisations ou de ces politiques d'exonération de charges qui dérèglent encore un peu plus le marché du travail en y introduisant un principe de discrimination positive.

Je reconnais également, comme le remarque Mireille ELBAUM, m'en être tenu à une conception simplifiée de ceux que j'ai appelé "les surnuméraires". Cette notion qualifie certaines catégories placées en situation d'inutilité sociale par la nouvelle conjoncture économique. En ce sens, elle désigne une caractéristique importante et particulièrement inquiétante de cette conjoncture : l'invalidation d'individus et de groupes, qui cessent d'être pris dans les réseaux d'échanges productifs et d'interdépendances donnant directement accès à la reconnaissance sociale. Cependant, assimiler ces "inutiles au monde" aux vagabonds des sociétés pré-industrielles, c'est s'en tenir à une conception quelque peu réductrice de certaines catégories placées hors des circuits productifs. Le "sans domicile fixe", le chômeur de longue durée, certains Rmistes sont sans doute des surnuméraires, mais comme le remarque Mireille ELBAUM, les préretraités le sont aussi, alors qu'ils bénéficient de ressources sans commune mesure avec celles des "exclus", qu'ils peuvent développer des stratégies personnelles leur valant une reconnaissance sociale, et qu'ils font encore partie des enjeux de la négociation collective.

Plus généralement, dans un premier temps, j'ai eu tendance à assimiler trop vite désaffiliation et isolement social. De ce point de vue, le paradigme du vagabond, qui fonctionne si bien dans la société pré-industrielle est éclairant, mais peut aussi être simplificateur. Le décrochage des circuits productifs a des effets profondément destabilisateurs sur les modes de vie et les trajectoires personnelles. Cependant il n'équivaut pas au vide social, ni à l'absence de relations, ni à la perte de tout sens. Il faudrait analyser au plus serré les formes de sociabilité nouvelles qui se déploient dans les interstices du travail et dans les marges des régulations collectives. Modalités aléatoires du vivre avec, souvent marquées du sceau de l'incertitude, elles ne doivent pas pour autant relever d'une lecture purement négative. En fait si, comme il est

plus que probable, quelque chose d'irréversible est advenu depuis une vingtaine d'années avec l'effritement de la société salariale, il faut faire toute sa part à ce changement en l'analysant pour lui-même, et pas seulement par rapport au déficit qu'il creuse dans l'équilibre antérieur. Mais je crois qu'il fallait commencer par ce défrichage.

## Une crise de la régulation, de la confiance dans l'avenir

Ce qu'un auteur peut faire de mieux, c'est de donner le plus grand crédit possible aux réserves qu'on lui adresse, et de s'efforcer d'en tenir compte à l'avenir. De ce point de vue je remercie à nouveau Mireille ELBAUM et Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, et spécialement pour l'aspect le plus critique de leurs interventions. C'est seulement sur deux points que je veux, avant de terminer, affirmer ma différence par rapport aux thèses qu'elles m'opposent.

Le premier tient à l'importance à donner au processus de précarisation des relations de travail qui, selon moi, déstabilisent en profondeur la société salariale. J'accorderais volontiers à Mireille ELBAUM qu'il ne faut pas faire de la précarité une nouvelle notion valise comme l'exclusion, qu'il faut savoir décrypter, sous ce vocable, une grande hétérogénéité de situations, que toutes ces situations ne sont pas également désastreuses, ni pareillement irréversibles, que l'on observe des transformations du système des emplois qui ne se réduisent pas à la précarisation de l'emploi, etc. Toutes ces précautions ne doivent pas toutefois dissimuler l'essentiel, à savoir que c'est bien la fragilisation de la condition salariale qui est au cœur des transformations en cours depuis vingt ans. Nous ne subissons pas une crise de la rareté qui se traduirait par une paupérisation généralisée. Nous n'assistons pas davantage à un accroissement significatif des inégalités classiques, qui demeureraient du même ordre entre les différentes catégories socio-professionnelles (et du même ordre aussi de ce qu'elles étaient pendant la période dite des Trente Glorieuses). Si crise il y a, il s'agit avant tout d'une crise de la régulation, et plus précisément du passage d'une dynamique régulée des inégalités par la négociation collective, la mobilité ascendante intra et transgénérationnelle, la possibilité d'investir l'avenir parce que l'on maîtrise le présent, etc. à une dynamique dérégulée des inégalités sous la menace du chômage et de la dégradation des protections attachées au travail. Parce que le socle solide du présent risque de faire défaut, la société perd son lendemain et la croyance au progrès social se brise. Car cette croyance n'était pas une projection vague dans un avenir indéterminé, elle s'instrumentalisait dans des actes concrets qui imposaient leur marque au présent : l'investissement dans les biens durables, l'accès à la propriété, le développement de stratégies promotionnelles, etc...

Cette transformation considérable apparaît mal à travers les différents indicateurs quantitatifs, qui font plutôt ressortir les continuités. Elle est également occultée par une conception étroitement travailliste des relations de travail qui mettent l'accent sur les revenus, les conditions de confort et de sécurité alors que - et cela est parfaitement démontrable dans une perspective historique - c'est la maîtrise des conditions de travail qui a permis l'affranchissement de l'ordre du travail, l'investissement d'autres intérêts et d'autres domaines d'activités, loisirs, éducation, participation sociale... - et inversement, c'est la fragilisation des situations de travail qui replace le travailleur sous le joug du travail, lui imposant, à nouveau, de "vivre au jour la journée".

En ce qui me concerne, et s'il fallait choisir, plutôt que d'euphémiser la précarité, je préférerais me placer sur ces lignes de fracture de la condition salariale qu'elle révèle pour essayer de prendre la mesure de l'onde de choc qui la traverse. Car, en particulier si l'on fait toute sa part à la mondialisation de l'économie, on est bien loin d'en avoir fini avec cette question là.

## **P**olitiques d'intégration, politiques d'insertion

Ma seconde "défense" portera sur le reproche que me fait Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT de méconnaître la spécificité des politiques sociales les plus contemporaines, en particulier parce que je les aborde dans le cadre, jugé par elle trop réducteur, d'une opposition intégration-insertion. Je pense au contraire que cette distinction intégration-insertion est d'une richesse irremplaçable à la fois pour l'élucidation du sens théorique des interventions sociales actuelles, et pour saisir leurs enjeux pratiques.

Tout d'abord, il n'y a aucune raison de fond d'établir une relation privilégiée entre la question de l'intégration et la question de l'immigration. On parle certes "d'intégration" dans la littérature spécialisée portant sur l'immigration. Mais l'intégration est d'abord le concept fondateur d'une sociologie de type durkheimien en laquelle je continue à me reconnaître. Elle signifie qu'une société digne de ce nom - en termes politiques, une nation - est formée de membres unis par des relations d'interdépendance. Si tous ne sont pas égaux, chacun entretient un commerce avec tout le monde et forme ainsi, comme le disait Léon BOURGEOIS, une "*société de semblables*". La notion d'intégration, au cœur du pacte républicain, fonde la conception moderne de la solidarité. Elle inspire les politiques sociales à vocation universaliste qui se mettent en place avec la III<sup>ème</sup> République : droit au secours, assurance obligatoire, développement du service public (avec au premier rang l'école) et de la propriété sociale.

On ne trouve de références significatives à la notion d'insertion qu'à partir du début des années 80 dans le prolongement des rapports SCHWARTZ, DUBEDOUT, BONNEMAISON et la création des zones d'éducation prioritaires, avant qu'elles ne franchissent un seuil avec les politiques de la ville et la création du RMI à la fin de la décennie. Les politiques d'insertion s'adressent à des populations particulières qui souffrent d'un déficit d'intégration : enfants mal scolarisés, jeunes sous-qualifiés, habitants des sites urbains déshérités, publics incapables de trouver une occupation stable ou de la garder... A la différence des politiques intégratrices d'ensemble, elles procèdent par mesures spécifiques ou par ce que l'on va appeler bientôt la discrimination positive.

Il ne s'agit donc pas de déplacer l'intérêt des politiques d'intégration vers les politiques d'insertion, (personnellement, pour m'exprimer d'une manière volontairement naïve, je continue à préférer les premières) mais de repérer, dans la bi-polarité intégration-insertion, le principe d'une tension fondamentale qui traverse le champ contemporain des politiques sociales. D'autant que, dans un premier temps, les mesures d'insertion se voulaient provisoires : il s'agissait, en attendant « la reprise », d'aider les gens à rejoindre bientôt le régime commun, de les doter de meilleures ressources pour qu'ils remettent le pied à l'étrier. Mais que se passe-t-il lorsque ce qui devait être une étape devient un état, et qu'un nombre croissant de gens (cf. l'évolution du RMI) s'installent dans ces situations tout à fait curieuses où ils sont comme sous perfusion, ni vraiment intégrés parce qu'ils relèvent encore d'aides spécialisées, ni vraiment exclus parce que l'on continue à les accompagner ? Il y a là une illustration tout à fait spécifique de ce "différentiel de nouveauté" que j'évoquais tout à l'heure et qui s'est accroché à notre présent : ni tout à fait de l'assistance classique, bien que l'on risque d'y retomber, ni non plus des formes fortes de solidarité intégratrice, bien que la loi sur le RMI invoque un « impératif national » d'insertion. L'insertion, c'est le règne d'une ambiguïté qui va bien au delà du malaise des agents chargés de la mettre en œuvre, car elle exprime l'ambiguïté même de ces situations intermédiaires entre travail et non travail qui prolifèrent depuis la "crise". Il semble que, pour tenter de faire face à ce défi, nous ne pouvons faire l'économie tant des élaborations conceptuelles que des innovations pratiques qui se cherchent dans la mouvance de l'insertion, même si, et sur ce point je suis tout à fait d'accord avec Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, ce bricolage plus ou moins aventureux ne peut tenir lieu des politiques structurantes intégratrices. Mais le mérite de la référence à l'insertion c'est aussi de nous aider à prendre conscience de ce dont nous risquons de devenir orphelins si nous renonçons aux politiques sociales poursuivant la recherche des grands équilibres et la cohésion de la société à partir de son centre. ■